

<b>Titre</b>	<b>Initier une vaccination contre le virus du papillome humain (VPH)</b>		<b>DSP-CCSMTL-IT-51</b>
Référence à un protocole : <b>Oui</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/>	Date d'entrée en vigueur : 2021-10-12	Date de mise à jour : 2023-10-11	
<b>Situation clinique ou clientèle</b>	Personne de 18 ans et plus qui souhaite prévenir son risque d'infection par le VPH et pour qui l'administration du vaccin selon le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) est recommandée ou autorisée, mais pas gratuite		
<b>Professionnel(s) autorisé(s)</b>	<p>Toute infirmière du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ayant terminé le processus d'habilitation et ayant réussi la formation déterminée par la Direction des soins infirmiers du CIUSSS-CCSMTL pour la Règle de soins infirmiers DSI-RSI-002 : <i>Procéder à l'administration d'un produit immunisant dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique</i></p> <p>S'assurer, auprès de son gestionnaire, que l'ordonnance collective est déployée dans son milieu et qu'un médecin répondant est identifié pour son service</p>		
<b>Activité(s) réservée(s) de l'infirmière ou du professionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique</li><li>• Procéder à la vaccination, dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique</li><li>• Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques</li></ul>		
<b>Médecin répondant</b>	Médecin traitant ou médecin désigné (ex. : pourrait être le médecin de garde, médecin superviseur, etc.) selon le fonctionnement du service		

## **Indications**

Aucune autre indication

## **Contre-indications**

Se référer aux contre-indications précisées dans la fiche VPH du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/vph-vaccin-contre-les-virus-du-papillome-humain/>

## **Protocole médical**

- Procéder à l'évaluation infirmière conformément à la RSI-002 : *Procéder à l'administration d'un produit immunisant dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique* ;

- Compléter le formulaire de liaison avec la pharmacie : *Prescrire une vaccination contre le virus du papillome humain* ;
- Administrer le vaccin conformément à la RSI-002 et au PIQ, en s'étant assuré du maintien de la chaîne de froid par la personne s'ayant procuré le vaccin en pharmacie communautaire ;
- Assurer les suivis post-administration conformément à la RSI-002 : *Procéder à l'administration d'un produit immunisant dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique* et au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).

## **Limites/orientations vers le médecin ou IPS**

Aucune limite

## **Outils de références et sources**

Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) : VPH : vaccin contre les virus du papillome humain. Consulté à : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/vph-vaccin-contre-les-virus-du-papillome-humain/>

<b>PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR</b>			
<b>Élaboration de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)</b>	D <sup>r</sup> Benoît Fournier, médecin omnipraticien, SIDED + Annik Otis, conseillère-cadre en soins infirmiers, DSI-PP Laurence Chaput, conseillère-cadre en soins infirmiers, DSI-PP Teodora Nicolicin, conseillère en soins infirmiers, DSI-PP Éric Lefebvre, infirmier clinicien assistant du supérieur immédiat, SIDEP +, DPSMD		
<b>Validation de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)</b>	D <sup>r</sup> Gilbert Cornut, médecin spécialiste en microbiologie médicale et infectiologie D <sup>r</sup> René Wittmer, omnipraticien CCSMTL D <sup>r</sup> e Julie Cotton, omnipraticien CCSMTL D <sup>r</sup> e Marie-Claude Dupras, omnipraticien CCSMTL Elaine Shu Lin Huang, pharmacienne CCSMTL		
<b>Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'établissement</b>			
<b>Nom :</b>	THIBERT	<b>Prénom :</b>	Jean-François
<b>Signature :</b>		<b>Date :</b>	2023-10-16
<b>Révision</b>			
<b>Date de la dernière révision (si applicable)</b>			
<b>Date d'entrée en vigueur de la présente version</b>		2023-10-11	
<b>Date prévue de la prochaine révision</b>		2026-10	